Secrétaire

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 5 JUIN 2024 À 19H00

Personne(s) présente(s) :

M. François Boily, conseiller municipal Mme Marie Ignaczak, présidente Mme Danielle Pelletier, secrétaire M. Vincent Perron, vice-président Mme Andrée Turenne, membre Mme Christine Sauvageau, membre M. Alexandre Duplain, membre

Joé Thériault, conseiller technique

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak, présidente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion
- 1.1 Ouverture de la réunion
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal
- 3.1 Adoption du procès-verbal
- 4. Sujets
- 4.1 Point de discussion Suivi du conseil
- 4.2 Dérogation mineure 2024-20007 15, chemin du Grand-Bois
- 4.3 PIIA agrandissement d'un bâtiment commercial 1025, boulevard du Lac
- 4.4 PIIA aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus 29 chemin du Grand-Duc
- 4.5 PIIA agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieur à 200 m² 333, chemin du Tour-du-Lac
- 4.6 PIIA aire de stationnement de 150 m² et plus servant d'allée d'accès commune chemin de la Vallée
- 5. Date de la prochaine réunion du CCU
- 6. Varia
- 6.1 Varia

Secrétaire

7. Clôture de la réunion

7.1 Clôture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté et nous profitons pour accueillir le nouveau membre M. Alexandre Duplain

3.1 Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la rencontre du 8 mai 2024 a été accepté tel que rédigé.

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

Retour sur un dossier de dérogation mineure et la décision du conseil.

4.2 Dérogation mineure - 2024-20007 - 15, chemin du Grand-Bois

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de dérogation mineure 2024-20007, lot 4 981 370 afin de permettre uniquement la localisation du garage isolé à 2,50 m de la ligne latérale au lieu de 3 m minimum, prévu aux normes du Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan qui a été préparé par M. Nicolas Morel a.g, en date du 19 mars 2024, portant le numéro 2741 de ses minutes.

4.3 PIIA - agrandissement d'un bâtiment commercial - 1025, boulevard d

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2023-20030, numéro de lot 1 821 016, concernant l'agrandissement d'un bâtiment commercial.

4.4 PIIA - aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus -

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2024-00240, numéro de lot 4 224 187, concernant l'aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus.

Mme Danielle Pelletier a quitté la réunion.

4.5 PIIA - agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une 200 m² - 333, chemin du Tour-du-Lac



Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2024-00306, numéro de lot 5 622 629, concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieur à 200 m².

4.6 PIIA - aire de stationnement de 150 m² et plus servant d'allée d'accès commune - chemin de la Vallée

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2024-20009, numéro de lot 6539407, concernant une aire de stationnement de 150 m² et plus servant d'allée d'accès commune.

5. Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine réunion du CCU sera le 10 juillet 2024.

6.1 Varia

Ajout:

1 - Normes architecturales

Récapitulatif et explication du niveau d'information que nous avons recueillie en ce moment.

2 - Accueil du nouveau membre

Nous avons fait les présentations avec M. Duplain qui est dès maintenant nouveau membre du CCU.

7.1 Clôture de la réunion

Clôture de la réunion à 21h49.

Marie Ignaczak, présidente	